

À Saint-Menet, le mystère des fuites de méthane

Face à ces rejets près de l'usine Arkema, le collectif Anti nuisance environnement s'est tourné vers la justice. Le tribunal administratif a demandé une étude des sols.

Mais que se cache-t-il sous le boulevard de la Millière, dans le 11^e arrondissement de Marseille ? Plusieurs fois déjà, les pompiers ont barré cet axe qui longe l'usine chimique Arkema en réponse à des fuites de méthane détectées par le passage d'un véhicule "renifleur" de GRDF, l'entreprise compétente pour gérer les réseaux publics de gaz. Les rejets de ce gaz incolore et indolore - mais inflammable - émanent "d'un mât d'éclairage au 172, boulevard de la Millière", renseigne la Métropole, qui doit réaliser des études sur les sols à la demande de la Justice.

Un gaz "qui réchauffe notre environnement"

Pour le collectif marseillais Anti nuisances environnement qui a saisi la justice, "on est face à un mystère qui devient de plus en plus grand, puisqu'on a beaucoup de mal à se procurer des informations fiables. Par exemple, on nous dit qu'il n'y a pas de danger pour l'homme, mais le méthane est un gaz à effet de serre. Il a ce qu'on appelle un potentiel de réchauffement vingt fois supérieur à celui du CO₂. En clair, il réchauffe notre environnement, donc pourrait bien impacter la santé humaine", alerte Bernard Donadio, le secrétaire du collectif qui avait obtenu l'annulation du projet d'incinérateur à déchets au sein de l'usine Arkema, en mai 2024. Après avoir saisi la Commis-



L'usine Arkema est située au 172 boulevard de la Millière, dans le 11^e arrondissement de Marseille. / PHOTO FRÉDÉRIC SPEICH

sion d'accès aux documents administratifs (CADA), le collectif parvient à se procurer trois des rapports rédigés par le bataillon des marins-pompiers de Marseille (BMPM).

"Soupçons sur l'activité du site Arkema"

Résultat, le collectif "n'a, à ce stade, pas la certitude que le problème se situe exclusivement sur un seul poteau électrique", étant donné que "les rapports de pompiers ne précisent pas tous l'endroit où les relevés de gaz ont été effectués. Ça pourrait être plusieurs fuites sur plusieurs poteaux", conclut

Bernard Donadio. Sollicitée, Arkema indique avoir partagé ses observations "en toute transparence".

"Les premières analyses en février 2024 n'ont mis en évidence aucune émission de méthane au niveau des unités industrielles. Seules des concentrations très faibles ont été relevées en limite de site, inférieures à celles mesurées sur la voie publique (par les pompiers, NDLR). Le site réalise actuellement les analyses complémentaires demandées dans le cadre de l'arrêté préfectoral", ajoute l'entreprise de chimie.

À la demande de la Métropole, GRDF a inspecté un

périmètre de 300 mètres le 20 avril dernier. Toute fuite sur le réseau public "est définitivement exclue". Néanmoins, "GRDF a orienté les soupçons vers l'activité du site industriel Arkema voisin", affirme la Métropole dans son rapport. Cette dernière a prévu "six sondages autour du mât pour analyser les gaz du sol et évaluer précisément la concentration de méthane" durant le mois de juin 2026. "Les conclusions de ces analyses seront partagées dès leur communication par le cabinet d'études mandaté."

Théo BESSARD

tbessard@laprovence.com